



**Formation Spécialisée du  
Comité Social d'Administration Local  
de la DiSI Île-de-France du 19 juin 2026**

**DÉCLARATION LIMINAIRE**

Monsieur le Président de la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Local,  
Mesdames et Messieurs,  
Cher·es Camarades,

Lors du week-end de la Pentecôte, de nombreux agents du ministère (mais pas tous !) ont été informés par ALAN que son opérateur de tiers payant Almerys a été victime d'une importante cyberattaque, **entraînant le vol de plus de 15 millions de numéros de sécurité sociale**, ainsi que des informations qui y sont associées : état civil (nom, prénom, date de naissance), numéro de contrat ou encore dates de couverture.

Depuis plusieurs mois, des piratages de données fragilisent un grand nombre de domaines de l'État. Celui concernant l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), qui a atteint 11,7 millions de comptes piratés, était déjà un révélateur des défaillances de sécurité de nombreux sites de l'État. Citons quelques exemples : les données de France Travail, les attaques sur FICOBA, le piratage du site de l'Éducation nationale et de celui du ministère de l'Intérieur... À chaque fois, la CGT alerte et demande des mesures de sécurisation protégeant les données des salariés et des retraités.

En plus de ces cyberattaques, se pose le problème du Cloud Act autorisant les États-Unis à consulter l'intégralité des données présentes sur les clouds américains. En 2025, Microsoft France a été auditionnée par le Sénat et a reconnu qu'en tant qu'entreprise d'origine américaine, elle ne pouvait s'opposer aux injonctions des États-Unis visant des données hébergées en France. Dès novembre 2020, plusieurs associations et syndicats avaient saisi le Conseil d'État pour demander la suspension du partenariat entre l'État et Microsoft, au motif que l'hébergement de données de santé par une entreprise soumise au Cloud Act pourrait entraîner leur transfert aux États-Unis.

Face à ces différentes cyberattaques, l'État travaille même avec la Sécurité sociale afin de sécuriser l'ensemble de ses données via un cloud souverain. Qu'attend notre ministère pour assurer la sécurisation des données des agents ayant opté pour l'opérateur ALAN et lui imposer un cloud souverain basé en France ou en Europe, sans lien avec une entreprise états-unienne ? Les agents du ministère vont-ils continuer à être les dindons de la farce ?

Aux Finances, la CGT a été la seule organisation à interpellier le ministère sur ces questions de sécurisation et de stockage en juillet 2025. Pour rappel, la start-up ALAN héberge les données de ses assurés dans un cloud américain, dénommé « Amazon Web Services », appartenant à Jeff BEZOS. **Les données de santé des personnels du ministère ne sont pas des marchandises !**  
**Arrêtons la sous-traitance informatique, arrêtons la dépendance au capitalisme numérique et développons de nouveaux outils numériques souverains.**

La souveraineté ne veut pas dire l'indépendance totale, c'est d'abord la liberté, la réversibilité, la diversité. L'actualité récente prouve, à ceux qui en doutaient encore, que dans le domaine du numérique elle devient indispensable, voire existentielle. Le coup d'arrêt brutal au déploiement des derniers modèles d'intelligence artificielle, imposé par l'administration Trump à la start-up américaine Anthropic auprès de tout ressortissant étranger ce vendredi 12 juin, était un premier coup de semonce pour toutes les administrations et les entreprises non-américaines. D'autant que face à l'impossibilité technique de distinguer en temps réel ses utilisateurs par nationalité, **Anthropic a été finalement contrainte de couper l'accès à tout le monde !**

Dans la foulée, avant-hier mercredi 17 juin, notre premier ministre a fait une annonce très politique, coïncidant avec le salon de l'armement EuroSatory et avec la présence en France de Donald Trump. Il a annoncé que le contrat liant la Direction Générale de la Sécurité Intérieure, la DGSi, à la société américaine Palantir, serait rompu et attribué à une start-up française, Chapsvision. Précisons que Palantir souffre du profil sulfureux de ses dirigeants, trop proches du pouvoir, trop idéologiques. Son fondateur, Peter Thiel, est un libertarien qui soutient Donald Trump depuis la première heure, et son PDG Alex Karp vient de publier un « manifeste » pour le moins surprenant dans le monde de l'entreprise, dans lequel il développe notamment sa volonté de protéger le marché du numérique de la démocratie. Ajoutons que l'équivalent allemand de la DGSi a déjà choisi le français Chapsvision plutôt que Palantir, et que le débat est vif au Royaume-Uni, car le système de santé négocie actuellement un contrat avec Palantir. Oui mais voilà : si la DGSi va en effet donner le contrat de l'analyse des données à la start-up française Chapsvision, ses systèmes ne sont pas encore opérationnels, et c'est donc Palantir qui assurera la continuité du service pendant encore plusieurs années... **Preuve en est que la souveraineté ne s'obtient que si elle s'anticipe !**

---

Le 26 mai se tenait la formation spécialisée du CSA de réseau (FSR) de la DGFIP. La vague caniculaire précoce et intense du 26 au 30 mai a été évoquée, alors que la majorité des bâtiments de la DGFIP n'est pas adaptée au changement climatique et aux températures extrêmes. Cela doit donner lieu dans nos services à des mesures anticipées tout au long de l'année et à une information des agents. La CGT Finances publiques a revendiqué de :

- Permettre la mise en place d'horaires décalés et la fermeture anticipée des sites au-delà de 35 degrés et convoquer une FSL exceptionnelle, notamment suite à droit d'alerte et/ou de retrait de collègues ou de représentants du personnel.
- Transmettre à tous les agents les coordonnées du médecin du travail et informer tous les agents de leur possibilité de déclarer en accident de travail tous les événements de santé survenus en raison de la canicule.
- Faire la mise à jour du DUERP en y incluant le risque d'exposition à des épisodes de fortes chaleurs et intégrer les mesures de prévention dans les PAPRIACT.
- Réaliser une réévaluation quotidienne des risques encourus par chaque agent, comme le préconise la circulaire canicule, et y associer les représentants du personnel.

**La nouvelle vague caniculaire qui a débuté cette semaine légitime d'autant plus ces demandes.**

La CGT Finances publiques en a profité pour faire un rapide bilan budgétaire de l'activité de la FSR de la DGFIP. Suite aux élections professionnelles de décembre 2022, un accouchement réglementaire interminable n'a permis de réunir la première FSR que onze mois plus tard, le 7 novembre 2023, soit une année blanche sans aucune dépense. 2024 n'a connu une utilisation du

budget qu'à hauteur de 14,4 %, et quasiment rien du budget 2025 n'a été utilisé, principalement à cause des mesures d'évitement sur le financement de l'étude d'impact de l'Intelligence Artificielle, dans un dialogue social où l'administration a réussi à faire de la FSR une coquille vide, sans prérogatives et sans budget, juste destinée à cocher la case du dialogue social national.

La CGT Finances Publiques dénonce le fait que depuis plus de deux ans, nous découvrons à chaque FSR une nouvelle raison de retarder la réalisation de l'étude d'impact IA. En septembre 2024, la CGT Finances publiques n'était pas d'accord pour que l'ANACT reformule notre expression de besoins, ce qui n'a conduit qu'à l'édulcorer, tout en faisant perdre quelques mois. En avril 2025, nous étions très réservés sur la légalité de la procédure sans mise en concurrence. Sept mois plus tard, l'administration nous annonçait que l'étude d'impact n'était pas possible et qu'il lui fallait lancer la procédure normale de marché public, plus longue, lancée donc seulement en mars 2026. Les retards se sont accumulés s'agissant de la constitution de l'équipe projet, avec les difficultés à accorder les agendas contraints de l'administration.

En résumé, **tout semble fait pour que les bilans des premières mises en œuvre de l'IA ne soient pas dressés en temps utiles**, et surtout ne viennent pas contraindre ou contrecarrer les projets en cours et en préparation. Car le SSI et la DTNum avancent sur les projets IA et les expérimentations se multiplient tous azimuts, avec soi-disant une maîtrise tant sur les impacts, que sur l'organisation du travail et sur les missions. Mais sans méthode d'évaluation de cet impact, sans cadre, sans acteurs identifiés, cela ne reste pour la CGT Finances publiques que de belles paroles, les organisations syndicales n'ayant toujours pas obtenu la cartographie exhaustive des applications où l'IA a été introduite ! Et surtout, aucun lien n'est fait entre le calendrier de ces expérimentations et celui de notre étude d'impact.

Aussi, vu le temps perdu, et pour que cette étude ne perde pas tout son sens et son utilité, la CGT Finances publique avait porté la nécessité que l'équipe projet puisse proposer d'inclure dans l'étude de nouveaux projets actuellement déployés, ou en cours de déploiement, et dont nous n'avons pas connaissance il y a 18 mois, mais nous n'avons toujours pas de réponse favorable. Cela était d'autant plus important que l'IA dont il est question aujourd'hui n'a plus grand-chose à voir avec celle dont il était question il y a plus de deux ans. Il ne s'agit pas du tout des mêmes technologies, ni des mêmes usages, et donc les impacts ne sont pas les mêmes.

Enfin, « l'articulation » que l'administration impose avec l'étude ministérielle de l'INRIA interroge. Rien qu'en termes de calendrier, que signifie articuler une étude qui se conclut en 2025, avec une qui ne commencera pas avant fin 2026 ? À moins que les conclusions et les outils livrables de l'INRIA aient encore besoin de la manne de la FSR pour sortir ?

Nous avons bien compris que **la DG nous pousse depuis des mois vers une possibilité d'abandon de l'étude d'impact IA de la FSR**. Or, compte tenu de l'ampleur du sujet et de la rapidité des changements, une unique étude ne saurait suffire à appréhender les enjeux ! Nous restons persuadés qu'une étude d'impact IA de la FSR est bien plus que du poil à gratter pour la DG, qui a du mal à se cacher derrière sa dette technique, face aux dernières catastrophes du numérique à la DGFIP.

**C'est pourquoi, si cette étude IA était abandonnée, la CGT Finances Publiques proposerait que le budget prévu soit utilisé par les formations spécialisées locales, dans un grand projet de plan d'action contre les suicides et la souffrance au travail, qui interroge vraiment le travail, la souffrance structurelle générée par les organisations du travail pathogènes, qui participent à la vague de suicide que nous subissons depuis 2025.**

En effet, dès 2018, alors que la DGFIP mettait en place des cellules d'écoute psychologiques externes pour ses 107 000 agents, suite au constat fait, au travers des outils de prévention des risques professionnels, de l'identification d'une « *proportion importante d'agents qui estiment être insuffisamment entendus lorsqu'ils expriment attentes ou mal être, voire de la détresse* », **la CGT Finances publiques demandait déjà un véritable plan d'action.**

De même, dès le premier trimestre 2025, **la CGT Finances publiques avait demandé la mise en place d'un observatoire interne des suicides préalable à un plan d'action**, afin de recenser et d'analyser l'ensemble des risques pour être en mesure de mettre en œuvre une réelle prévention du risque suicidaire.

Le 30 octobre 2025, l'ensemble des représentants du personnel à la FSR a exprimé un vote unanime défavorable au plan d'action de lutte contre les suicides et d'amélioration des conditions de travail. **C'est pourquoi la CGT Finances publiques l'a demandé une troisième fois : il faut interroger le travail, son organisation, les conditions de travail et la souffrance au travail structurelle au plus près du travail des services, des agents et des usagers.** De nombreux services de la DGFIP et de nouvelles organisations du travail ont déjà été identifiés.

Le travail ne doit ni coûter la vie, ni briser la santé de celles et ceux qui font vivre le service public. **La CGT Finances publiques souhaite faire entendre une autre voix : celle de celles et ceux qui refusent de « perdre leur vie à la gagner », et qui exigent des droits, des moyens, et un véritable pouvoir d'intervention sur l'organisation de leur travail.**